

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey

Préavis municipal no 06/2023

Demande de crédit pour la mise en valeur et la sécurisation de la place du Temple, y compris la mise aux normes LHand des arrêts VMCV et la réfection de l'édicule des WC publics

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 391'500.00 pour :

- la mise en valeur et la sécurisation de la place du Temple ;
- le déplacement et la mise en conformité des arrêts VMCV situés à la place du Temple en vue de les rendre conformes à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) ;
- la rénovation de l'édicule et des WC publics pour un meilleur confort des usagers et un assainissement de ses canalisations.

2. Descriptif du projet

En collaboration avec le service de voirie, celui des bâtiments et développement durable et le Bureau technique intercommunal (BTI), il est proposé, au travers de ce projet, d'apporter une plus grande qualité à notre place du Temple, ses environs immédiats et d'améliorer sa desserte par les transports publics.

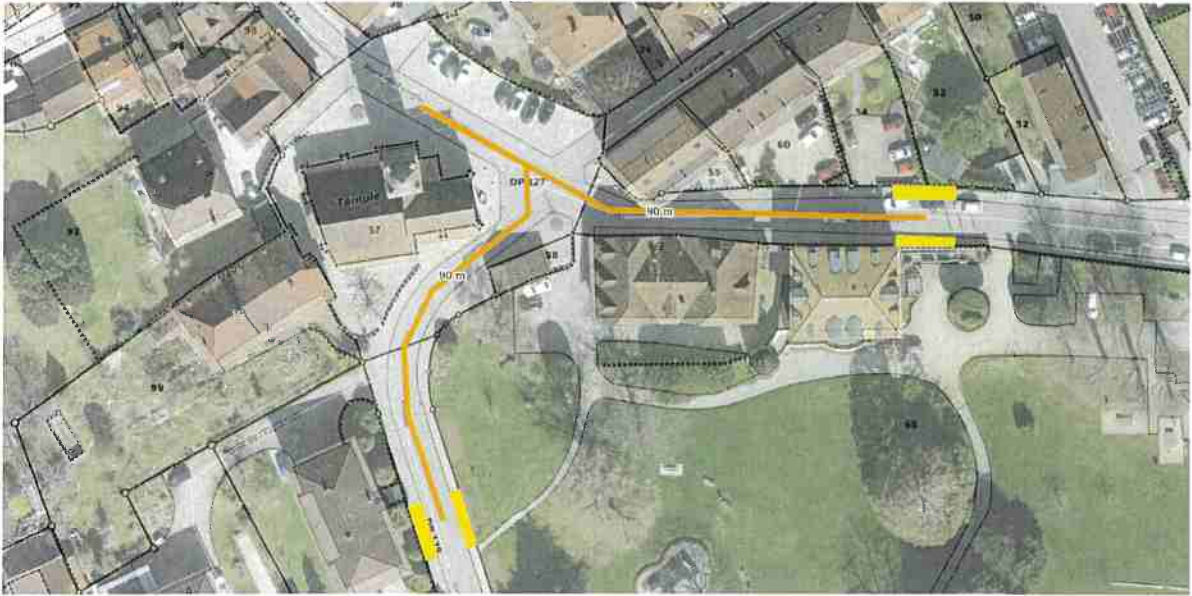
Ce projet a été développé en collaboration avec les différents services cantonaux, notamment la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et la DGIP (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine), ainsi que les VMCV. À la suite de la validation de ces différentes entités, une mise à l'enquête publique a été publiée du 8 mars au 6 avril 2023 au cours de laquelle aucune opposition n'a été déposée.

Déplacement des arrêts VMCV - Mise aux normes LHand :

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) impose aux collectivités publiques de modifier, entre autres, les arrêts de bus pour permettre un accès optimal, ou facilité, aux personnes handicapées.

Plusieurs variantes ont été étudiées. Celles qui ont été retenues et sont ici présentées, sont celles qui respectent au mieux les critères principaux suivants : positionnement optimal des arrêts,

préservation de la Place et du Temple (monument classé), sécurité des usagers, impact sur la circulation générale, accès aux propriétés privées et stationnement automobile.



Deux nouveaux arrêts, desservant la ligne 212, seront créés à la rue du Château, au droit et à la place des trois cases de stationnement situées en face de l'entrée de la maison de commune. Les trottoirs existants seront rehaussés à un niveau « +22 cm » depuis la chaussée offrant ainsi un accès de plein pied pour les utilisateurs. Le trottoir amont sera élargi de 50 cm permettant au bus de s'aligner parfaitement dans cette rue en légère courbe.

Deux autres arrêts, desservant la ligne 211, seront créés à la route de l'Esplanade, juste en amont de l'accès piéton au parc Chaplin. Cet emplacement sert actuellement d'arrêt au train Lavaux Panoramic. La cohabitation avec ce dernier a été validée par les VMCV. Les trottoirs existants seront également rehaussés à un niveau « +22 cm » depuis la chaussée, permettant un accès de plein pied pour les utilisateurs.

La suppression des arrêts de bus situés directement sur la Place du Temple apportera de fait un plus en termes de sécurité pour les piétons et réduira drastiquement les sources de conflits potentiels entre passants et circulation routière (bus et tout autre véhicule).

Le stationnement des vélos a été revu dans cette zone. Dix nouvelles places munies d'arceaux fixes seront créées à côté des WC publics et les arceaux existants, au début de la rue Centrale, seront positionnés différemment pour mieux accueillir les vélos-cargo de plus en plus utilisés.

Mise en valeur et sécurisation de la place du temple :

Afin de finaliser l'aménagement de surface de la Place du Temple, lequel n'avait pas été totalement réalisé jusqu'ici, le projet prévoit la mise en place de bacs d'orangerie, lesquels seront végétalisés avec des arbustes de grande taille supportant les fortes sollicitations thermiques et hydriques liées à leur emplacement.



Une fois la mise en place de bacs, ceux-ci seront végétalisés afin de pouvoir apporter ombre et fraîcheur aux passants et feront une barrière physique sécurisant les piétons dans cet espace. Ils permettront également de supprimer le parking sauvage aux alentours du Temple, tout en conservant la possibilité d'accès aux services funèbres.

Les bacs choisis offriront un grand volume de substrat (400 litres environ) et une réserve d'eau de 40 litres, ce qui permettra de cultiver des plantes de bonne dimension. Une protection thermique a été également prévue pour favoriser le développement des plantes en limitant les échanges de températures. Le revêtement choisi est le métal thermolaqué, facilitant ainsi son entretien et garantissant sa durée de vie.



La mise en place d'un nouveau conteneur pour la collecte des déchets ménagers incinérables, hors-sol, est également proposé. L'emplacement retenu se situe à l'entrée de la rue Centrale, devant le bâtiment situé au no 1, propriété de la commune de Corsier-sur-Vevey. Les riverains résidents aux alentours de la place pourront alors facilement y déposer leurs sacs taxés.



Rénovation de l'édicule et des WC publics

Description :

Les WC publics se situent sur la partie supérieure de la route de l'Esplanade à proximité du Parc Chaplin et de la Place du Temple. L'édicule sis sur la parcelle communale no 58 est composé d'un local voirie avec un emplacement idéal pour les travaux réalisés au village, un WC dames composé de deux cuvettes/WC et d'un lavabo, d'un WC hommes comportant une cuvette/WC et deux urinoirs et d'une boîte à livres (ancienne cabine téléphonique) très appréciée par nos citoyen·ne·s

Le petit bâtiment date probablement des années 1950 mais n'a jamais été rénové. Toutefois des travaux d'entretien ont été effectués régulièrement.

Les façades du bâtiment sont en maçonnerie (moellons), la toiture se compose de trois pans avec tuiles, la charpente est composée de chevrons sans sous-couverture et sans isolation les fenêtres avec de simple vitrage.

Pour l'intérieur, les murs de séparation sont en briques revêtues de faïences, carrelage au sol, les toilettes, urinoirs et lavabos sont en porcelaine. L'alimentation électrique est raccordée au tableau d'éclairage public, ceci pour assurer l'éclairage et un petit chauffage hors gel pour protéger les canalisations d'eau en hiver.

Les toilettes sont nettoyées fréquemment mais les équipements sont vétustes. Ces deux dernières années, d'importants problèmes de canalisations intérieures et extérieures ont été constatées. Les canalisations d'eau claire et d'eau usée ont été assainies jusqu'en limite de parcelle lors de la rénovation de la place du Temple. Toutefois, si rien n'est entrepris à court ou moyen terme, les canalisations intérieures ne pourront plus être utilisées et les WC devront être fermés.

Actuellement le centre du village ne comporte aucun WC pour personne à mobilité réduite (PMR).

Travaux prévus :

Le projet prévoit différents travaux d'assainissement et de rénovation de cet édicule :

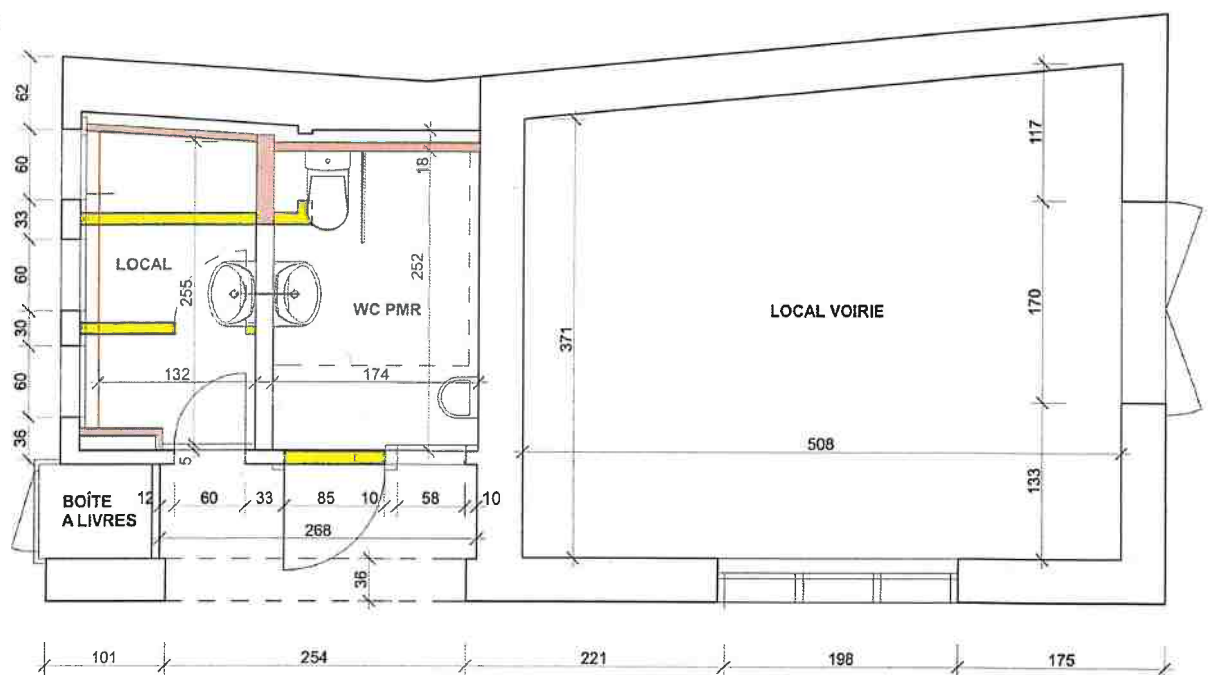
Assainissement des canalisations d'eau :

- assainissement complet des canalisations intérieures et extérieures d'eau et d'eaux usées.

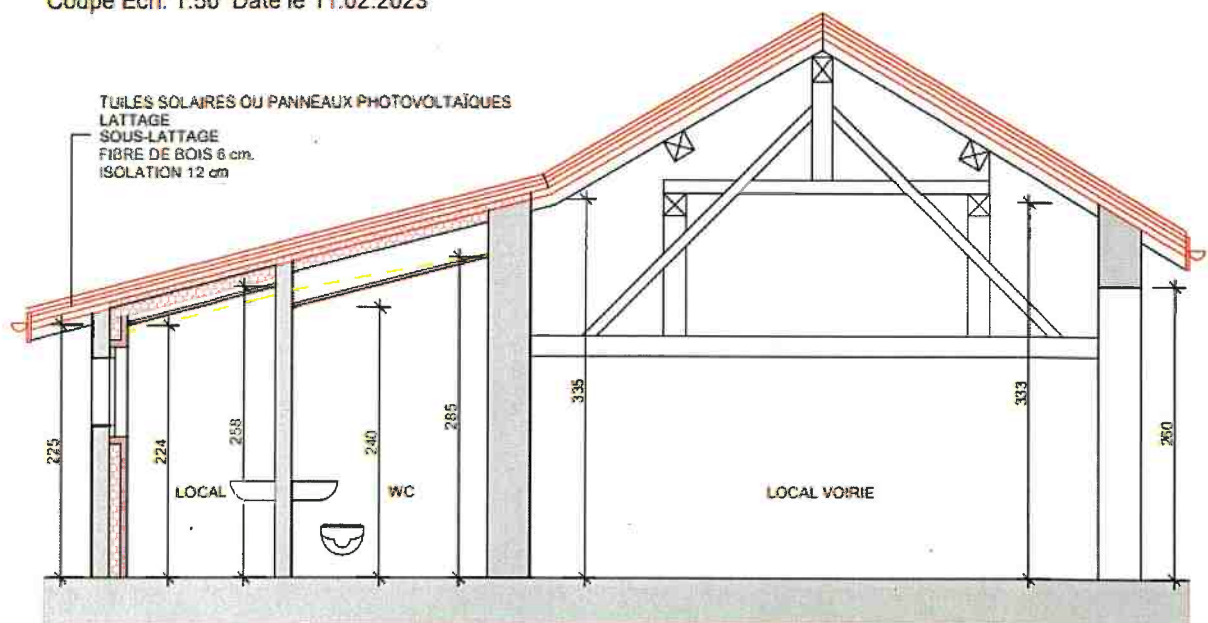
Rénovation du bâtiment et création d'un WC PMR :

- rénovation de l'enveloppe du bâtiment : charpente, couverture, sous-couverture, ferblanterie, portes et fenêtres, brossage et rafraîchissement des murs en moellons ;
- isolation de la partie des sanitaires qui doit être maintenue hors-gel, soit les façades Sud et Est ainsi que la toiture de cette zone afin de diminuer au strict minimum les besoins de chauffage en hiver ;
- création d'un WC public pour les personnes à mobilité réduite (PMR), remplacement des appareils sanitaires par des appareils en inox afin de limiter les risques de vandalisme ;
- création d'un petit local nettoyage / intendance pour le service des bâtiments avec un vidoir afin de faciliter l'entretien ;
- mise à niveau de l'installation électrique et remplacement de l'éclairage par des sources plus économiques (LED) pilotées par des détecteurs ;
- mise en place d'une citerne et d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage.

Commune de Corsier-sur-Vevey - WC Esplanade
 Plan Ech. 1:50 Date le 10.12.2022



Commune de Corsier-sur-Vevey - WC Esplanade
 Coupe Ech. 1:50 Date le 11.02.2023



Installation d'une toiture solaire photovoltaïque :

- couverture de la toiture d'une surface de 50 m² environ avec des tuiles solaires photovoltaïques (Freesuns Solaris VDiamond Terracotta) conformes aux exigences du patrimoine) ;
- l'installation solaire sera raccordée au bâtiment de la rue du Château 2 afin d'autoconsommer un maximum l'énergie produite sur l'édicule, le surplus sera réinjecté dans le réseau de Romande Energie ;
- cette toiture permettra de produire environ 3'700 kWh/an, l'équivalent de la consommation d'un gros ménage et permettra des revenus annuels de l'ordre de CHF 800.00 à CHF 1'000.00/an ;
- cette installation solaire fera l'objet d'une subvention unique « Pronovo » d'un montant estimatif de CHF 2'000.00.

SOLARIS™ VDIAMOND TERRACOTTA

Le Solaris VDIAMOND est une solution de toiture solaire photovoltaïque qui combine l'esthétique et la performance. Elle est conçue pour s'intégrer parfaitement dans les bâtiments à caractère patrimonial, tout en offrant une production d'énergie optimale.

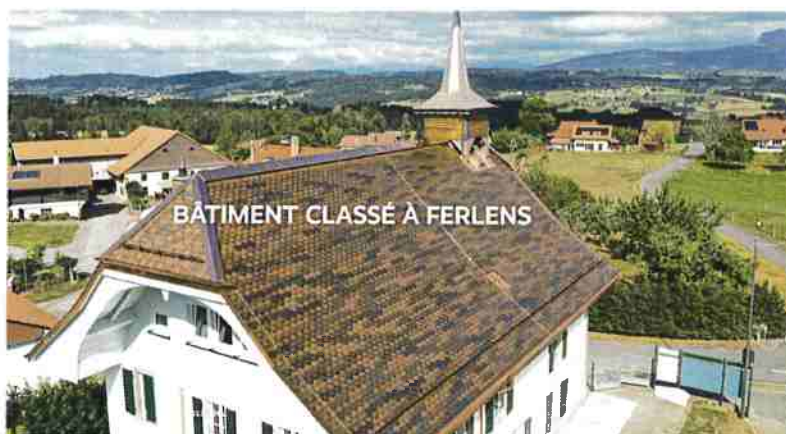
[voir le projet](#)



Apparence
Esthétique et discrète.

Performance
Production élevée.

Adapté pour
Bâtiments à caractère patrimonial.



Descriptif détaillé des travaux :

Les travaux prévus sont détaillés ci-dessous par CFC / technique :

CFC 113 / Désamiantage :

- réalisation d'un diagnostic amiante conformément aux règles en vigueur, confinement de la zone et travaux de désamiantage et de démolition.

CFC 211.1 / Echafaudage :

- montage, location et démontage d'un échafaudage de 218 m² y compris pont-couvreur de 10 ml et filet, escalier d'accès.

CFC 214 / Charpente :

- démontage et évacuation de la toiture (planchers, lattes, tuile, virevents, larmiers, etc.) ;
- renforcement du faîtage, ajout/remplacement de chevrons ;
- fourniture et pose de nouveaux larmiers et virevent, d'une sous-toiture en fibre de bois et d'un lé d'étanchéité, lattage, d'un pare-vapeur et isolation entre chevrons.

CFC 222 / Ferblanterie-couverture :

- fourniture et pose d'un lattage, de ferblanterie en cuivre y compris descentes d'eau pluviale, chéneaux et blindage des larmiers et virevents ;
- fourniture et pose d'une fenêtre de toit et de sa garniture.

CFC 211 / Maçonnerie :

- dépose des portes, démolitions intérieures, étayages et découpage des murs ;
- sondages pour repérage des canalisations intérieures. Fouilles intérieure et extérieure pour raccordement au réseau des eaux usées. Pose des nouvelles canalisations, bétonnage, réfection de l'enrobé ;
- complément de mur et réfection des encadrements, isolation et réfection de la chape ;
- fourniture et pose de pavés en pierre naturelle devant l'entrée ;
- contrôle et repiquage du crépi extérieur dégradé et réfection du crépi dans le local voirie (selon besoins).

CFC 281 / Carrelage et faïences :

- lissage des murs et des sols, pose d'une couche d'accrochage au sol et murs ;
- fourniture et pose carrelage au sol 30/30 et aux murs 30/60 y compris joints silicones et profilés.

CFC 251 / Sanitaire :

- nouvelles distributions sanitaires : eau froide et écoulements aux eaux usées ;
- fourniture et pose des appareils INOX suivants : urinoir et WC muraux, lavabo, porte-papier WC et essuie-mains, barres d'appuis ;
- fourniture et pose d'un vidoir dans local attenant au WC et d'un robinet de nettoyage.

CFC 221 / Menuiserie :

- démontage, fourniture et pose des 4 fenêtres et de la nouvelle porte du WC handicapé ;
- fourniture et pose d'une nouvelle porte du local voirie.

CFC 217 / Peinture :

- ponçage et peinture des avant-toit 3 faces, des portes et fenêtres qui restent en place ;
- peinture sur toutes les parties neuves ou rénovées (avant-toit, portes, fenêtres).

CFC 230 / Electricité :

- repérage des installation, démontage des installations existantes. Remise en conformité des installations ;
- fourniture et câblage d'une nouvelle alimentation électrique intérieure et extérieure ;
- fourniture, pose et câblage de l'éclairage, des interrupteurs, du corps de chauffe.

CFC 231 + 211 / Toiture solaire photovoltaïque :

- fourniture et pose d'une installation en tuiles solaires photovoltaïques d'une surface de 53 m² et d'une puissance électrique de 4.1 kWc ;
- fournitures et pose des accessoires électriques (onduleurs, optimiseurs, câblages) ;
- modifications du tableau, taxes et raccordement au réseau de Romande Energie ;
- raccordement électrique jusqu'au tableau du bâtiment de la rue du Château 2 ;
- fouille, remblais et enrobé (environ 25m) pour le raccordement électrique de l'installation solaire jusqu'au bâtiment de la rue du Château 2.

CFC 251 + 221 + 222 / Récupération d'eau pluviale :

- fourniture et pose d'une citerne de 2'000 litres pour la récupération des eaux pluviales ;
- fourniture et pose d'un bardage en bois autour de la citerne d'eau pluviale ;
- raccordement des descentes d'eau pluviales à la citerne ;
- fourniture et pose d'un bardage en bois autour de la citerne d'eau pluviale .

CFC 287 / Nettoyage :

- nettoyage de fin de chantier intérieur et extérieur.

3. Aspect financier

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées en procédure de gré-à-gré pour la fourniture du conteneur, des bacs, des arceaux et pour les travaux de génie civil pour les arrêts VMCV.

Sur la base des offres rentrées, les coûts TTC sont les suivants : (arrondi au millier supérieur)

Déplacement des arrêts de bus

Arrêt à la rue du Château	CHF	33'000.-
Arrêts à la route de l'Esplanade	CHF	30'000.-
Divers, frais et imprévus (environ 5% arrondi)	CHF	3'000.-
Total des travaux de génie civil	CHF	66'000.-

Equipement de la place du Temple

Conteneur, ordures ménagères, 5'000 l	CHF	4'800.-
Bacs d'orangerie	CHF	55'800.-
Substrat	CHF	4'400.-
Plantes	CHF	3'700.-
Arceaux à vélos	CHF	4'300.-
Divers et imprévus (environ 5% arrondi)	CHF	3'500.-
Total des travaux de génie civil	CHF	76'500.-

Réfection de l'édicule et des WC publics

Au vu des montants et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées en procédure de gré-à-gré et de gré à gré comparatif pour les postes les plus importants soit : désamiantage, maçonnerie, charpente, sanitaire, ferblanterie-couverture, électricité et solaire photovoltaïque.

Réserve :

- il a été tenu compte d'une réserve pour divers et imprévus de 10% ;
- compte tenu du renchérissement des matériaux et fournitures, la durée de validité des offres de plusieurs entreprises varie de 30 à 60 jours. Il a donc été tenu compte d'une réserve de 10% pour faire face à d'éventuelles hausses de prix.

Sur la base des offres rentrées, les coûts TTC sont les suivants : (arrondi au millier supérieur)

Assainissement des canalisations d'eau

Diagnostic et désamiantage	CHF	14'000.-
Maçonnerie	CHF	15'000.-
Sanitaire	CHF	10'000.-
Carrelage, faïence	CHF	6'000.-
Nettoyage	CHF	1'000.-
Total des travaux d'assainissement des canalisations	CHF	46'000.-

Rénovation de l'édicule et création d'un WC PMR

Echafaudage	CHF	5'000.-
Charpente	CHF	19'000.-
Ferblanterie-couverture	CHF	11'000.-
Maçonnerie	CHF	10'000.-
Sanitaire	CHF	9'000.-
Carrelage, faïence	CHF	2'000.-
Menuiserie	CHF	11'000.-
Peinture	CHF	6'000.-
Electricité	CHF	3'000.-
Récupération d'eau pluviale	CHF	5'000.-
Total des travaux de rénovation de l'édicule	CHF	81'000.-

Création d'une toiture photovoltaïque

Fourniture des tuiles solaires Freesuns et autres composants	CHF	50'000.-
Pose et raccordements électriques	CHF	14'000.-
Autorisations, OIBT, subvention, certification	CHF	1'000.-
Génie-civil et raccordement électrique à Château 2	CHF	15'000.-
Raccordements et taxes Romande Energie	CHF	2'000.-
Total des travaux de toiture solaire photovoltaïque	CHF	82'000.-

Réserve

Divers et imprévus (env. 10%)	CHF	20'000.-
Renchérissement (env. 10%)	CHF	20'000.-
Total réserve	CHF	40'000.-

Récapitulation des coûts

Déplacement des arrêts de bus	CHF	66'000.-
Equipements de la place du Temple	CHF	76'500.-
Edicule public : assainissement des canalisations	CHF	46'000.-
Edicule public : rénovation de l'édicule	CHF	81'000.-
Edicule public : toiture solaire photovoltaïque	CHF	82'000.-
Edicule public : réserve, divers et imprévus	CHF	40'000.-
Montant total du préavis TTC à	CHF	391'500.-

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement des arrêts VMCV pour un montant total de CHF 66'000.00 ;
2. de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 66'000.00 afin d'amortir cet investissement;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur et la sécurisation de la Place du Temple, pour un montant total de CHF 76'500.00 ;
4. de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 71'700.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00 étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics, pour un montant total de CHF 249'000.00 ;
6. de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions qui seront versées rétroactivement, de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 167'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 82'000.00 étant couvert par prélèvement dans le « Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable » ;
7. de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 391'500.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique
A. Rouge

la secrétaire adj.
M. Décosterd
M. Décosterd



Annexes :

- Plan de l'aménagement de la place du temple
- Plan des nouveaux arrêts à la rue du Château
- Plan des nouveaux arrêts à la route de l'Esplanade

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 20.04.2023		500'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	14'874'550.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 234'425.70	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 20.04.2023	- 7'840'720.32	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		6'799'403.98
Solde au plafond		17'700'596.02

